

Communiqué de L'Association Des Avocats Pénalistes (ADAP)

Informée des initiatives prises par des magistrats et tendant à écarter Vincent NIORE de ses fonctions de délégué du Bâtonnier de Paris, l'ADAP exprime sa préoccupation face à cette nouvelle atteinte aux droits de la défense.

Vincent NIORE veille sans relâche, depuis des années, au respect, par les juges, des grands principes qui régissent l'organisation des perquisitions dans les cabinets d'avocats. Il a, par ses plaidoiries, convaincu de nombreux juges de restituer des documents et objets irrégulièrement saisis, voire d'annuler les opérations.

L'ADAP lui apporte son soutien, lui exprime sa confiance et sa reconnaissance pour son engagement au service des droits de la défense.

L'ADAP réaffirme son attachement à la qualité des relations entre les acteurs judiciaires et rappelle, s'il en était besoin, qu'aucun avocat ne se laissera intimider par de telles actions et que chacun continuera d'exercer pleinement ses missions dans le respect des règles de l'État de droit.